



**SPP et PATS  
SDIS du RHONE**

Monsieur le Président du CA  
du SDIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 24 mai 2011

**Objet : Semaine de quatre jours PATS 2012 – réunion du 5 mai 2011**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint le courrier que nous avons adressé au DDSIS du Rhône au sujet du régime de travail de la semaine de 4 jours.

Lors de notre entrevue du 5 mai avec ce dernier, celui-ci a évoqué une potentielle déstructuration qui serait liée à ce régime de travail (moins de personnes présentes par jour), pourtant déjà effectué au SDIS et effectif dans de nombreuses autres administrations. L'analyse que nous effectuons actuellement dans un service du SDIS montre que ce régime de travail serait sans impact sur l'organisation du travail. Nous vous transmettrons cette analyse dès qu'elle sera finalisée.

Aujourd'hui le SDIS accorde systématiquement les demandes de travail à 80 % (161 jours de travail par an) alors qu'un agent effectuant le régime de travail de la semaine de 4 jours vient travailler 179 jours par an.

Enfin, ce régime de travail, présente un intérêt évident pour le SDIS en regard de la disponibilité accrue des PATS qui sont également des sapeurs-pompiers volontaires. Au regard de l'argumentation apportée dans le courrier ci-joint et adressé au DDSIS, nous espérons que vous apporterez une attention toute particulière à la demande des personnels que nous avons relayée.

En espérant que vous donnerez une suite à notre demande et à l'attente d'une partie du personnel, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

**Copie DDSIS**

**Le secrétaire général**

**Gilbert LEBRUN**